

**Décision n° 2010/01- 08 relative  
à l'habilitation de l'Institut supérieur de l'électronique et  
du numérique de Lille  
(ISEN Lille)  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

A : examen de l'habilitation arrivant à échéance en phase avec le calendrier national périodique

- Vu la demande présentée par l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Lille (ISEN Lille) dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations
- Vu le rapport établi par Georges Beaume (rapporteur principal), Patrick Gerlier, Gérard Noyel (expert), et présenté lors de la séance plénière du 12 janvier 2010
- Le directeur Pierre Giorgini entendu

**La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :**

L'ISEN Lille, association loi 1901, a été créée en 1956 et reconnue par l'Etat en 1960. Elle est la première des trois écoles du Groupe ISEN qui comprend : ISEN Lille, ISEN Brest, ISEN Toulon.

Actuellement, l'école forme environ une centaine d'ingénieurs par an sous statut d'étudiant et elle délivre le diplôme « Ingénieur diplômé de l'Institut Supérieur de l'Electronique et du Numérique de Lille ».

La dernière habilitation de la CTI date du 10 septembre 2004. Cette habilitation a été accordée à compter de la rentrée universitaire 2004 pour une durée de 6 ans,

**1/ Formation**

L'objectif de la formation est de former des ingénieurs généralistes du domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), des domaines connexes (automatique, traitement du signal, robotique, microélectronique, microtechnologies et nanotechnologies) et de leurs applications.

La formation en 5 ans est débute par un cycle préparatoire intégré assurant la formation scientifique de base. A partir de la 3<sup>ème</sup> année, est abordée la formation technologique en complément de la formation scientifique. Les 2 dernières années sont très orientées vers l'informatique et les réseaux. :

A partir de la rentrée 2009, durant les deux dernières années, 4 majeures sont proposées aux élèves :

- Systèmes d'information, réseaux et multimédia
- Technologies numériques et leurs applications
- Management de projet et développement d'affaires
- Management de l'innovation, recherche et développement

## **2/ Synthèse de l'évaluation**

En 2004, l'habilitation était accompagnée des recommandations suivantes :

- mettre en place la semestrialisation et le système de crédits ECTS,
- développer les échanges à l'international,
- mettre en place un conseil de perfectionnement.

Elles ont été globalement suivies, l'ouverture à l'international restant encore faible.

La CTI a noté les points forts de l'école :

- Une bonne cohérence de l'équipe et une adhésion aux projets communs.
- L'adaptation à l'emploi des diplômés
- Les conditions matérielles (locaux et équipement)
- L'ancrage avec la recherche

Et ses points de progrès :

- L'accueil adapté des élèves venant d'horizons divers (cycle intégré, classes préparatoires)
- La mise aux normes de l'espace européen incomplète (fiche RNCP, supplément au diplôme)
- La synergie encore faible entre les écoles du Groupe, par exemple pour la mise en place d'un observatoire de l'emploi.

En conséquence, la CTI **décide le renouvellement pour une durée de 6 ans** à compter de la rentrée 2010, de l'habilitation de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Lille (ISEN Lille) à délivrer le titre suivant

- *Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Lille*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

**Pour l'école, la CTI recommande de :**

- Rédiger la fiche RNCP et mettre en œuvre le supplément au diplôme,
- Poursuivre les efforts vers l'exposition à l'international de tous les étudiants
- Travailler sur la synergie du Groupe ISEN
- Mettre en place un réel observatoire de l'emploi
- D'être vigilant sur le recrutement (sélectivité, ratio effectif/permanents)

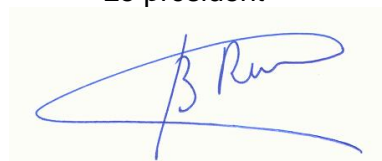
Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué -sur demande de l'établissement à la CTI - au titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Lille*

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, les 12 et 13 janvier 2010

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2010

Le président



Bernard REMAUD